

LES CARNETS DU TEMPS

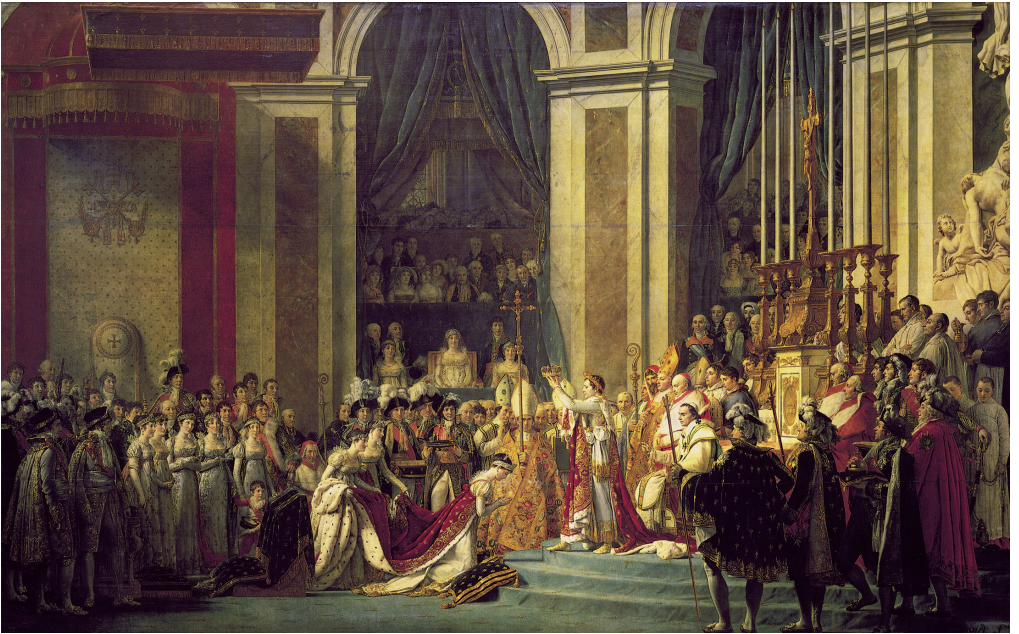
Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- ▶ Économie et société de la Chine post-maoïste
- ▶ Les politiques de lutte contre la crise
- ▶ Démocratie et idéologie



Enseignement militaire supérieur Air



Le sacre de Napoléon, Jacques-Louis David (1748-1825) musée du Louvre.

Préface

Des réformes majeures concernant l'organisation de l'État sont engagées. La refonte de l'appareil de défense en est un des éléments, avec la mise en place des bases de défense en particulier. Dans ce contexte, la capacité à s'adapter est une qualité essentielle à tout chef militaire ; qualité qui nécessite ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de solides connaissances.

C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du ^{xxi}e siècle.

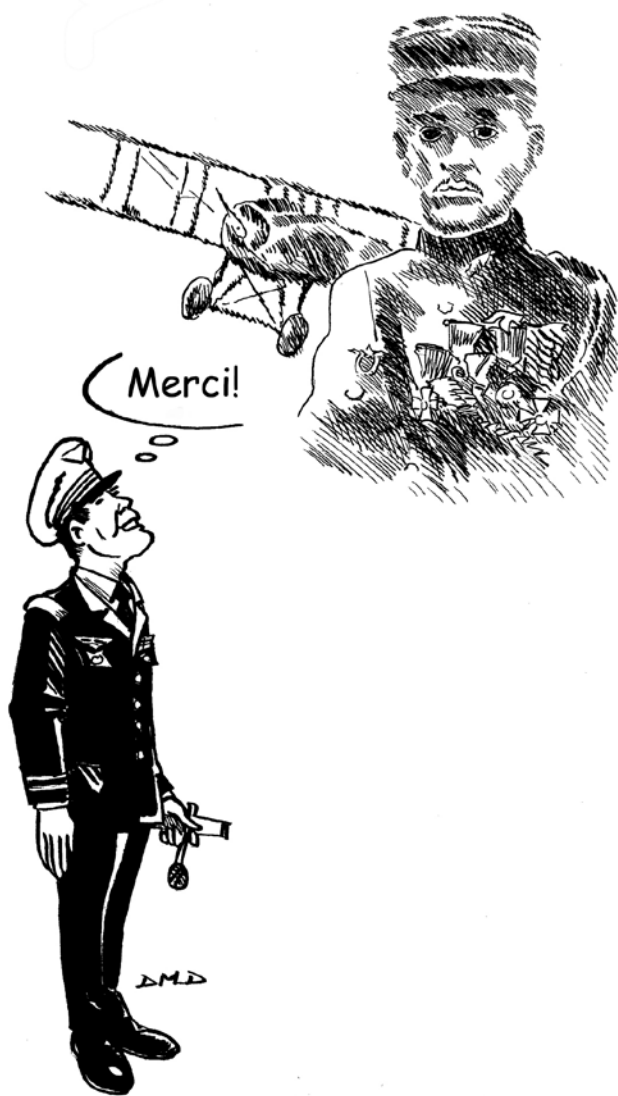
Devenus un vrai succès pédagogique, souligné par le CEMAA lui-même, *Les Carnets du Temps* doivent néanmoins évoluer au gré de ces transformations, de manière à demeurer fidèles aux objectifs pédagogiques qui président à leur destinée. C'est la raison pour laquelle de nouvelles rubriques apparaissent pour le cycle 2010-2013 : Espace, Éthique, Sociologie, Stratégie de sécurité.

Inaugurer une rubrique « **Espace** » concrétise l'élargissement naturel du domaine d'action de l'aviateur, l'espace étant en outre un facteur déterminant d'autonomie stratégique. La création d'une rubrique « **Éthique** » ambitionne de révéler les devoirs et vertus propres à chaque état, dont celui de soldat, et de dégager les fins que devrait servir tout engagement. Une rubrique « **Sociologie** », en alternance avec la rubrique « **Philosophie** », doit procurer à l'officier une compréhension raisonnée et approfondie du monde dans lequel il est appelé à vivre et à servir. La rubrique « **Stratégie** » devient « **Stratégie de sécurité** » et a pour objectif, au-delà de la stratégie, d'ouvrir également nos jeunes officiers à la connaissance de travaux conceptuels de ce niveau, en France mais aussi dans l'UE et l'OTAN.

Enfin, il convient de noter qu'un classement thématique des *Carnets du Temps*, rubrique par rubrique, est dorénavant accessible sur les sites Intr@def et Internet, pour faciliter l'accès ciblé à des sujets précis.

Je ne peux que vous inciter à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, et qui vous aidera à mieux percevoir les réalités de notre monde multipolaire, hétérogène et global. Il faut connaître pour comprendre, prévoir pour être en mesure d'agir et savoir pour pouvoir décider.

Colonel Carlos Martinez,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



Guynemer

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Cdt Corinne Robillart

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Gaëlle Vigy

Rédacteurs du CESA :
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Clc Stéphanie Moulinou

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Clc Fabrice Moya
Avt Dany Bachelet

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales – Géopolitique

Économie et société de la Chine post-maoïste..... 4

Économie

Les politiques de lutte contre la crise..... 6

Stratégie de sécurité

Le rôle persistant des acteurs :
l'absence de déterminisme stratégique..... 8

Philosophie

Introduction : la figure du mal
dans la pensée politique 10

Espace

L'Italie et le secteur spatial..... 12

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

Guynemer : un héros homérique..... 14

Droit et institutions

Les Actes constitutionnels français
depuis la Révolution française : 1791-1958..... 16

Sciences

Les conjectures mathématiques..... 18

Histoire

Austerlitz, la bataille des trois empereurs 20

Pensée politique

Démocratie et idéologie 22

Éthique

Le religieux et le séculier 24

La bibliothèque essentielle

Le Rouge et le Noir, chronique d'une société..... 26

Arts

Le Sacre de Napoléon, Jacques-Louis David 28

Au fil de la plume 30

Économie et société de la Chine post-maoïste

Après une période sombre pour l'économie et la société chinoises sous le régime de Mao Zedong, les réformes engagées par Deng Xiaoping au début des années 1980 ont amorcé une importante transformation de la Chine, aujourd'hui acteur économique indispensable confronté cependant à d'importantes difficultés sociales.

Le régime de Mao Zedong (1949-1976)

Après plusieurs années de guerre civile contre le Kuomintang (parti nationaliste de Tchang Kai-Chek), Mao Zedong proclame la République populaire de Chine (RPC) en 1949, fondée sur un système de parti unique, le Parti communiste chinois (PCC).

Il engage un vaste plan de réformes dont les conséquences vont se révéler désastreuses pour le pays : les réformes agraires (menées dans les années 1950) sont inefficaces ; le Grand Bond en avant (1958-1960), destiné à moderniser le pays, se solde par une famine provoquant la mort de plusieurs dizaines de millions de personnes ; enfin la Révolution culturelle (1966-1976), véritable purge des opposants au PCC, et qui s'achève à la mort de Mao, désorganise profondément la société et met à mal le patrimoine historique et culturel chinois.

La mutation économique de la Chine

Au pouvoir à partir de 1978, Deng Xiaoping entreprend des réformes économiques majeures au cours des années 1980. De nombreux ports et zones littorales sont ouverts au commerce international en proposant des conditions très avantageuses aux entreprises étrangères. Dans le même temps, la diplomatie rompt avec l'isolationnisme de la période maoïste, au profit d'un « *soft power* » chinois. Ces réformes, associées à une main-d'œuvre abondante et bon marché, permettent à la Chine d'afficher chaque année un taux de croissance annuel du PIB aux environs de 10 % depuis maintenant plus de trente ans.

L'adhésion de la RPC à l'Organisation mondiale du commerce en décembre 2001 constitue le point d'orgue de l'intégration de la Chine dans l'économie mondiale en attribuant aux entreprises étrangères le même traitement qu'aux entreprises locales, parachevant ainsi le processus de libéralisation de l'économie chinoise.

Enfin, le yuan, volontairement sous-évalué jusqu'en 2010 pour favoriser les exportations, est progressivement réévalué afin de relancer la consommation intérieure, maîtriser l'inflation et réduire la dépendance au dollar.

Les conséquences sociales des réformes

Malgré une nette amélioration des conditions de vie de la population chinoise dans les trente dernières années, le pays connaît aujourd'hui encore d'importants déséquilibres sociaux.

Ces déséquilibres sont aggravés par l'existence d'un « permis de résidence ». Instauré au début des années 1950 par Mao Zedong, ce permis de deux types, urbain ou rural, n'autorise pas un habitant des campagnes à s'installer en ville (et vice versa) sous peine de ne pouvoir bénéficier des avantages sociaux (couverture médicale, indemnités de licenciement, scolarisation des enfants...). Cette mesure avait pour objectif de maîtriser les flux migratoires intérieurs.

Cependant, le développement économique et l'industrialisation massive de la région littorale ont provoqué un important exode rural. Aujourd'hui, plus de 260 millions de migrants (soit près de 20 % de la population totale) travaillent en zone urbaine. Ces travailleurs migrants, souvent sous-payés, sont employés dans des conditions très précaires et ne bénéficient pas des avantages sociaux, n'étant titulaires que d'un permis de résidence rural.

On assiste également à un accroissement des inégalités au sein de la société chinoise (revenus, accès aux logements, aux soins ou à l'éducation...), et en particulier à une explosion du nombre de nouveaux riches (près d'un million de millionnaires en 2010), qui ont profité des ouvertures économiques dans les domaines de la technique, de l'énergie ou de la construction.

Par ailleurs, la politique de l'enfant unique, conduite depuis 1978 afin de limiter l'accroissement de la population, a abouti à un important déséquilibre des sexes (120 hommes pour 100 femmes), et menace la population d'un vieillissement accéléré qui provoquera inévitablement une baisse de disponibilité de la main-d'œuvre.

La pollution permanente des grandes villes montre que l'environnement n'est pas épargné par la mutation économique.

Enfin, ces problèmes sont aggravés par une forte inflation et par la corruption qui gangrène tous les niveaux de l'administration chinoise.

Malgré un développement économique exceptionnel depuis le début des années 1980, de nombreux problèmes persistent au sein de la société chinoise.

Le dernier plan quinquennal, adopté en mars 2011 par le Parlement chinois a justement pour objectif d'améliorer les conditions sociales (maîtrise de l'inflation, hausse des salaires, accès aux soins, réduction des inégalités), la protection de l'environnement (économies d'énergie, développement des énergies renouvelables) et la lutte contre la corruption.

L'application effective de ces mesures confirmerait la position économique de la Chine, qui pourrait se hisser au rang de première puissance économique mondiale à l'horizon 2025.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Les politiques de lutte contre la crise

La France se caractérise par une économie de marché qui combine le libéralisme, à travers le mécanisme naturel des marchés, et la régulation par l'État. Cette régulation a été mise en place pour agir sur l'activité économique et rétablir les quatre grands équilibres de la Nation. En temps de crise, l'État met en œuvre des actions de politique économique afin d'essayer de corriger les dysfonctionnements inhérents aux mouvements naturels du marché.

Les limites du libéralisme et la nécessité de réguler l'économie de marché ont été démontrées en 1936 par l'économiste anglais **John Maynard Keynes** (1883-1946). Par conséquent, les politiques de relance par la régulation sont dites keynésiennes. Ce sont des **politiques conjoncturelles** qui mettent en place des **actions ponctuelles** pour sortir de la crise. À l'opposé, l'État peut mener des politiques structurelles, qui cherchent à modifier la structure de la vie économique sur le moyen et le long termes (au-delà de deux ans) : politique de recherche-développement, politique de l'environnement etc.

Les politiques conjoncturelles visent à améliorer les **quatre grands équilibres**, représentés par Kaldor sous la forme d'un « carré magique » :

- la **croissance économique**, mesurée par le taux de croissance du PIB,
- le **plein emploi**, mesuré par le taux de chômage,
- la **stabilité des prix** (moindre inflation),
- l'**équilibre des échanges extérieurs** (solde de la balance des paiements courants).

Les politiques conjoncturelles se divisent en deux modalités :

- la **politique de relance** cherche à augmenter la croissance et l'emploi,
- la **politique de rigueur (ou de stabilisation)** cherche à lutter contre l'inflation et favorise le commerce extérieur.

Les politiques conjoncturelles utilisent principalement les instruments budgétaire et monétaire⁽¹⁾, en période de crise :

- la **politique budgétaire** expansionniste vise à relancer l'activité économique grâce à l'augmentation des dépenses publiques et/ou à la diminution des impôts mais creuse le déficit budgétaire. En principe, cette politique multiplie la demande auprès des entreprises, qui accroissent leur production et embauchent, ramenant l'économie au plein emploi et procurant de nouvelles recettes à l'État (TVA, cotisations sociales etc.).

Néanmoins, le déficit étant déjà élevé et les États européens devant répondre aux contraintes du Pacte de stabilité et de croissance signé dans le cadre de l'Union européenne (niveau de la dette : 60 %, déficit budgétaire : 3 % du PIB), les politiques budgétaires expansionnistes sont difficilement applicables.

– la **politique monétaire** dite expansive agit par l'intermédiaire du taux d'intérêt directeur de la Banque centrale, taux auquel elle refinance les banques commerciales qui répercutent sa variation sur les taux des prêts à leurs clients (une baisse du taux directeur entraîne une relance de l'activité, une hausse un frein afin de lutter contre l'inflation).

Depuis 2008, la baisse des taux directeurs (jusqu'à 0-0,25 % aux USA) a réduit leur rôle en entraînant l'adoption de mesures non conventionnelles : injections de liquidités par les banques centrales sous forme de prêts aux institutions financières pour de longues périodes (jusqu'à un an), achats de titres privés ou publics (*quantitative easing* aux USA, rachat par la BCE d'obligations publiques des pays faisant face à des crises de dette souveraine : Grèce, Irlande, Portugal, Italie et Espagne).

Cependant, devant la menace de l'inflation induite par la hausse des prix des matières premières et énergétiques, le taux directeur de la BCE qui gouverne l'ensemble des taux de la zone euro a été augmenté à 1,50 % en juillet 2011.

Afin d'assurer la stabilité financière, il a été décidé lors de la crise de 2008, par l'ensemble des gouvernements américain et européens, d'adopter des mesures d'aide aux banques. En France, la formule adoptée a été celle de la recapitalisation par l'État des grands groupes bancaires qui ont depuis remboursé les montants prêtés, assurant un profit final pour l'État.

Aujourd'hui, l'économie française cumule chômage, inflation, faible croissance, déséquilibre extérieur, alors que le déficit budgétaire continue globalement de s'accroître (déficiaire depuis 1975 et supérieur à 60 % depuis 2003). Le risque de stagflation combiné aux déséquilibres budgétaire et extérieur freine les possibilités d'action en matière de politique économique alors qu'entre en discussion une nouvelle recapitalisation des banques afin de leur permettre de respecter un niveau suffisamment élevé de ratio de solvabilité et de liquidité.

1. D'autres politiques peuvent être menées dans le domaine social ou fiscal mais elles ont une nécessaire répercussion sur le budget et/ou sur les coûts du travail.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Le rôle persistant des acteurs : l'absence de déterminisme stratégique

Notre époque est volontiers portée à des raisonnements de type déterministe. Sur un plan philosophique, le marxisme a donné l'impulsion décisive avec sa croyance dans le primat des forces économiques. Son déclin n'a pas entraîné celui des raisonnements déterministes, le facteur économique a simplement laissé la place à d'autres facteurs. La géopolitique a ainsi effectué un retour en force, plaçant au premier plan les facteurs de géographie physique ou humaine, cette dernière pouvant être aussi bien économique que culturelle.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette propension au raisonnement déterministe. Notre esprit nous porte spontanément à comprendre, et donc à mettre de l'ordre dans la succession ininterrompue d'événements en tous genres qui ne cessent de déferler sur nous. L'explication déterministe permet de ramener l'histoire événementielle à quelques grandes explications qui donnent un semblant de rationalité à ce qui ne serait autrement qu'un chaos, sinon incompréhensible, du moins imprévisible. Surtout, comment ne pas être sensible au jeu de ces forces à l'époque de la mondialisation, de la globalisation ? Une innovation comme Internet a révolutionné notre vie courante et donné une véritable substance au discours sur la société de l'information. Comment ne pas percevoir aussi l'importance centrale des flux économiques ou financiers ? La succession des chocs pétroliers ou des krachs boursiers le démontre abondamment. Après la révolution industrielle, la révolution technique nous a vraiment fait entrer dans une modernité dominée par les masses.

Ce serait pourtant une erreur majeure d'en conclure à l'absence de liberté des acteurs. Le jeu de ces forces est réel, mais, précisément parce qu'elles sont multiples, elles tendent à s'annuler plus qu'à se cumuler. Selon le mot d'un politiste contemporain, il y a indétermination parce qu'il y a surdétermination.

Des acteurs peuvent, par leur génie propre, par leur capacité à orienter l'action de certains facteurs, jouer un rôle décisif susceptible de ralentir ou infléchir, voire carrément inverser le jeu des facteurs. Comment ne pas songer ici à Soljenitsyne qui, avec une poignée d'autres dissidents, a réussi à faire voler en éclats l'image, alors toute-puissante, de l'Union soviétique ? Comment ne pas évoquer aussi le rôle du pape Jean-Paul II dont l'action

a certainement été décisive, non seulement dans la désagrégation du bloc soviétique, mais aussi dans la restauration d'une Église catholique plutôt secouée en cette fin de xx^e siècle ?

Nulle part ce libre jeu des acteurs ne se manifeste avec autant de force que dans la sphère diplomatico-stratégique. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles l'histoire diplomatique et militaire a été délaissée par les historiens universitaires dans les années 1950-1970, parce qu'elle ne cadrerait pas avec le schéma de pensée alors dominant. L'action d'un homme d'État, d'un chef de guerre, peut modifier en profondeur le cours de l'histoire. La plupart des batailles gagnées ou perdues l'ont d'abord été par le commandement plus que par les exécutants : on ne manque pas d'exemples du camp le plus faible venant à bout d'un ennemi très supérieur par des manœuvres savantes ou une intuition heureuse. Napoléon était le maître du genre et, aux deux extrémités de sa fantastique épopée, les campagnes d'Italie (1796) et de France (1814) restent des modèles quasiment inégalés. Plus près de nous, Mao Ze Dong a réussi, dans les années 1930-1940, une fusion parfaite du politique et du militaire qui lui a permis de vaincre Chang Kaï Chek. Aujourd'hui, à l'époque de la Révolution dans les affaires militaires (RAM), le coup d'œil du général est certainement impuissant sur le champ de bataille face à la supériorité technique. Mais cela ne signifie pas que l'acteur ne soit plus que l'exécutant passif de forces techniques, économiques ou idéologiques. L'homme d'État peut encore prendre des décisions dont les effets seront durables et déterminants, en positif ou en négatif : la chute du système soviétique n'était pas inéluctable, elle est le produit des défauts structurels du régime, mais elle ne se serait jamais produite aussi vite sans un jeu politique de Gorbatchev, ou d'Eltsine, qui a précipité la crise. Même sur un plan plus militaire, cette marge de manœuvre peut encore exister, avec le choix du terrain ou de la logique de l'affrontement. Surclassés dans le domaine conventionnel, les Irakiens ont renoncé à la lutte en terrain découvert pour adopter une autre stratégie qui se révèle efficace : les Américains n'arrivent pas à liquider une guérilla urbaine décentralisée qui pratique un harcèlement constant et empêche de transformer le succès militaire en victoire politique. C'est un rappel, parmi d'autres, de cette part de liberté des acteurs qui ne sont pas de simples pions dans le système mais qui sont capables d'agir sur lui, par leurs décisions. Encore faut-il qu'ils aient la volonté de les prendre et l'intelligence d'en prendre de bonnes.

Introduction : la figure du mal dans la pensée politique

Approches du problème politique aux XVII^e et XVIII^e siècles

Il est classique d'opposer Hobbes et Rousseau. Le premier serait un théoricien de l'État autoritaire – voire, pour certains, un théoricien de l'État despotique ou un précurseur de l'État totalitaire –, le second un théoricien de la liberté. Cette opposition, dont je voudrais démontrer les limites, n'est d'ailleurs pas sans fondement. Deux exemples pourront ici suffire pour illustrer à la fois l'opposition de Hobbes et de Rousseau et les limites d'une telle opposition : le premier a trait à la conception du *souverain* chez Hobbes, le second à celle de l'*état de nature* chez Rousseau. Cette brève approche s'achèvera par une analyse des rapports de la *force* et du *droit* chez Pascal. Car s'il est vrai que Rousseau s'est appliqué à dissiper la *confusion* de ces deux termes – qu'un Calliclès⁽¹⁾ s'était plu à entretenir – et qu'il les a soigneusement *distingués*, l'approche pascalienne – quoique antérieure à celle de Rousseau – permet de saisir, dans la *complexité* du réel, leur *articulation* concrète qui est la condition de tout ordre social.

Mais, avant même d'entrer dans chacune de ces grandes pensées, il importe – pour mieux en comprendre les enjeux – de souligner quelle est la *figure du mal* au cours de ces quelques siècles qui ont vu naître la science politique. En un mot : *contre* quoi les philosophes se sont-ils battus au cours de l'histoire récente ? Au XVII^es, qui est le siècle de la Fronde, le mal, c'est *la guerre civile* : pour Hobbes, comme pour Pascal, c'est « *le pire* » et chacune de ces deux philosophies tente, par des moyens conceptuels qui lui sont propres, de prévenir un tel danger qui risquerait d'aboutir à la dissolution même de l'État qui est en train de se mettre en place. La tendance à l'absolutisme s'enracine dans cette nécessité de lutter contre ce qui est perçu comme le danger majeur. À l'aurore de l'époque moderne, la problématique est donc la suivante : si seul l'avènement d'un pouvoir souverain peut mettre fin à la violence des individus, en faisant de ceux-ci des citoyens, comment empêcher que des opinions séditeuses viennent mettre en danger cet État et faire ainsi courir le risque d'un retour à la violence de l'état de nature ? La rébellion, comme son étymologie même l'indique (*re-bellare*), n'est-elle pas le retour de la guerre, le

retour à la violence originelle dont seul l'institution de l'État nous préserve ? *Le Citoyen*, comme le *Léviathan*, (ouvrages majeurs de Hobbes), tentent de répondre à cette question en procédant à une véritable *éducation du citoyen* qui doit essentiellement comprendre qu'on ne saurait bénéficier à la fois de la *liberté absolue* (dont jouissaient les individus avant l'instauration d'un état civil, c'est-à-dire d'un État) et de la *sécurité* que seul l'État peut instaurer et garantir. Au XVIII^es, au contraire, un État absolu étant installé, le mal, c'est *le despotisme* – et c'est contre ce règne d'un pouvoir arbitraire que l'obéissance à la loi, notamment chez Rousseau, sera synonyme de liberté : « *Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas* », ou encore : « *C'est en obéissant aux lois qu'on n'obéit pas aux hommes* ». L'avènement de l'universel et/ou de la raison est censé mettre fin à l'obscurantisme, c'est-à-dire tout à la fois à l'ignorance et à l'intolérance sous toutes ses formes, notamment au fanatisme politique et religieux. Cet optimisme des *Lumières*, propre au XVIII^es, ne sera pas abandonné mais se verra interrogé à nouveaux frais au XX^es, notamment par Adorno. Ce bref intermède thématique s'arrêtera là, mais il serait possible de repérer les modifications que continue de subir la figure du mal. Au XIX^es, avec l'avènement de la société industrielle, on pourrait affirmer que le mal c'est *l'aliénation*, sous sa double figure économique et religieuse (Marx et Feuerbach). Au XX^es, enfin, la figure du mal a sans doute été *le totalitarisme*, même si ce terme peut prêter à controverses (Hannah Arendt, Karl Popper, mais aussi, en un sens très différent, Michel Foucault).

Il importe donc de ne pas confondre l'absolutisme avec le despotisme ou le totalitarisme. Le despotisme, c'est le règne de l'*arbitraire* individuel, le contraire d'un État régi par des lois. Ainsi Montesquieu affirme : « *Dans un régime despotique, un seul, sans lois et sans règles, entraîne tout par sa volonté et par ses caprices* ». Dans le totalitarisme, au contraire, la loi est présente, mais elle prétend tout régir, et la *totalité* de la vie des citoyens est ainsi contrôlée par l'État. Ces deux types de régimes sont liberticides. L'absolutisme, notamment chez Hobbes, n'est pas incompatible avec une certaine liberté, et le pouvoir, pour absolu qu'il soit, c'est-à-dire sans partage, s'exerce cependant par des lois universelles qui s'appliquent à tous, par opposition au despotisme, et qui n'ont pas vocation à tout régir, par opposition au totalitarisme.

1. Philosophe de la Grèce antique, probablement imaginaire, mis en scène par Platon, dans son dialogue « Gorgias ».

L'Italie et le secteur spatial

L'Italie est l'un des premiers pays à s'intéresser à l'espace. Les études de Luigi Gussalli sur les fusées multistade et de Gaetano Crocco sur l'assistance gravitationnelle remontent au début du xx^e siècle. Après une phase pionnière, les activités se structurent dans les années 1960, avec la création au sein du Conseil national de la recherche, d'une commission pour la recherche spatiale et de l'Institut de recherche spatiale. Grâce à la contribution extraordinaire de Luigi Broglio, l'Italie est en 1964 le troisième pays au monde à lancer un satellite, le *San Marco 1*, et est le premier pays au monde à avoir une base de lancement équatoriale (Malindi au Kenya) d'où le premier lancement s'effectue en 1967 (*San Marco 2*). Au cours des mêmes années, l'Italie acquiert un rôle important au sein de la politique spatiale européenne : elle adhère aux premières organisations spatiales, ELDO⁽¹⁾ et ESRO⁽²⁾. En 1970, l'Institut de recherche spatiale devient le Service activités spatiales, responsable du projet, de la réalisation, du lancement et des opérations du satellite de télécommunication *SIRIO*. En 1975 l'Italie devient membre fondateur de l'Agence spatiale européenne (ASE).

L'importance stratégique du secteur mène à la création, en 1988, d'un organisme autonome, l'*Agenzia Spaziale Italiana* (ASI), sous tutelle du ministère de la Recherche, pour « *la promotion et la coordination de la recherche scientifique et technique du secteur spatial et aérospatial et le développement des applications, à travers la conduite de projets nationaux, européens et internationaux, ces derniers étant établis dans le cadre des relations internationales assuré par le ministère des Affaires étrangères* ».

Dans cette dernière vingtaine d'années, l'Italie a acquis un rôle de premier rang. Elle est le troisième pays contributeur aux programmes de l'ASE et coopère avec les principaux acteurs mondiaux.

Sa relation privilégiée avec la NASA lui a permis de participer aux grandes aventures scientifiques, comme la Station spatiale internationale à la construction de laquelle l'Italie a contribué de façon importante. C'est ainsi que l'Italie a eu six possibilités de vol pour ses astronautes et des droits d'utilisation des ressources de la Station pour l'expérimentation dans les domaines des sciences médicales et biotechnologiques. Grâce aux missions nationales *Bepi-Sax* (1996) et *Agile* (2007), la communauté scientifique a obtenu d'importants succès dans l'observation et l'exploration de l'Univers et a participé à de nombreuses missions internationales pour l'étude des planètes (Mars, Vénus,

Jupiter, Saturne), des comètes (mission *Rosetta* en 2004), des rayonnements (*XMM* en 1999, *Integral* en 2002, *Swift* en 2004, *Fermi* en 2008, *Herschel* et *Planck* en 2009).

Dans le domaine des applications sur Terre, moins magiques que les précédentes mais de plus en plus intéressantes d'un point de vue économique, l'Italie se place à l'avant-garde avec la participation aux programmes *ERS-1*, *ERS-2* et *ENVISAT* de l'ASE, et avec le système national *Cosmo Skymed* pour l'observation tout temps de notre planète. Les premières expérimentations dans le secteur de l'infomobilité sont conduites en 1991 et 1996 avec les deux satellites *Italsat F1* et *F2*, lancés de Kourou, utilisant les hautes fréquences de la bande Ka. Quand l'Europe décide de développer son propre système de navigation globale, l'ASI bénéficie d'une loi de financement extraordinaire qui lui permet de participer au programme *Galileo* au même rang que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

L'accès indépendant à l'espace est un des piliers créateurs de l'ASE. La contribution de l'Italie y est importante, que ce soit dans *Ariane 5* ou dans le petit lanceur *Vega*.

On ne peut quitter l'histoire de l'espace italienne sans évoquer les missions *Tethered* (1992 et 1996) du satellite avec « queue » pour la récupération d'énergie électrique à l'aide d'un câble conducteur de 20 km de longueur.

L'ASI dispose aujourd'hui d'un budget de 750 M€ annuels et compte 200 personnes, réparties entre le siège principal de Rome, le centre de géodésie de Matera, la base de lancement de ballons stratosphériques de Trapani, le centre spatial de Malindi et le centre pour l'analyse des données scientifiques de Frascati. Son président a un mandat de quatre ans, renouvelable une fois.

Les projets sont développés grâce à des partenariats industriels et scientifiques. Le Centre de recherche national, l'Institut national d'astrophysique, l'Institut national de physique nucléaire sont les principaux centres de recherche. L'industrie est concentrée en quelques grandes entreprises : du groupe Finmeccanica (Thales Alenia Space-Italia, Telespazio, Avio, Selex Galileo), mais aussi du groupe allemand OHB (Carlo Gavazzi) et de nombreuses petites et moyennes entreprises qui complètent le scénario industriel sur le territoire national.

1. *European Launcher Development Organization*.

2. *European Space Research Organization*.

Guynemer : un héros homérique

« Les peuples ont besoin de légendes. Combien heureux lorsque la légende qui, des entrailles de l'acte, va donner naissance à la poésie, fait apparaître à leurs yeux le héros réalisé ! » (Georges Clemenceau, *L'Homme enchaîné*, 22 octobre 1917).



Pour entrer dans la légende, Georges Guynemer n'eut nul besoin d'Henri Bordeaux⁽¹⁾ et de son hagiographie. Quoique... En effet, ses contemporains en ont rapidement fait un héros de la III^e République avant que l'armée de l'air, en 1936, en fasse son porte-drapeau et en lise la citation sur toutes ses bases, tous les 11 septembre. C'est ainsi que ce même Bordeaux fait remonter les origines de Guynemer à Charlemagne afin de l'inscrire d'emblée dans la lignée des grands hommes. Pourtant, sa popularité, il l'acquiert de son vivant, grâce à ses cinquante-trois victoires homologuées. Car, entre le 5 août 1915 et 1918, 166 articles illustrés d'une photographie paraissent, avec un éventail de journaux très large. De même, dans les écoles, les élèves lui écrivent des poèmes, qui bien sûr lui sont envoyés.

Or, du fait d'une santé jugée trop fragile, Guynemer a bien failli ne jamais être aviateur : résolu à prendre en main son destin, il put forcer son entrée dans l'aviation grâce à un procédé peu orthodoxe qui n'a pas manqué de provoquer la controverse⁽²⁾.

Or, du fait d'une santé jugée trop fragile, Guynemer a bien failli ne jamais être aviateur : résolu à prendre en main son destin, il put forcer son entrée dans l'aviation grâce à un procédé peu orthodoxe qui n'a pas manqué de provoquer la controverse⁽²⁾.

Cette vie convint parfaitement à ce jeune homme fougueux et impétueux qui avait décidé de piloter pour aller au combat : « *Décidément j'avais la vocation* », lettre du 15 mars 1915. Sa longue correspondance, destinée notamment à sa famille, en témoigne. Les onomatopées, la brièveté de ses phrases pour décrire ses combats traduisent cette impétuosité.

Alors, de fait, nous ne sommes pas loin de la poésie homérique lorsqu'on observe le jeune Guynemer. En effet, le héros de la poésie épique est souvent individualiste, il ne part au combat que lorsqu'il l'a décidé et n'hésite pas à transgresser l'ordre pour agir selon son bon vouloir. De plus, il est animé

d'une foi qui le fait se transcender au front, quitte à aller jusqu'au bout de ses forces. Le héros homérique, tel Achille, sème la terreur chez l'ennemi qui le redoute profondément. Ces différents traits caractérisent bien Guynemer qui, comme tout héros, meurt jeune afin de gagner une immortalité que l'âge n'atteint pas !

Cette mort est tout d'abord tue. Les comptes rendus journaliers envoyés au Grand Quartier Général font état des missions effectuées, des blessés, des disparus, des morts... Nous sommes le 11 septembre 1917. Guynemer n'est pas rentré. Le compte rendu envoyé, Guynemer n'est pas mentionné, il ne le sera pas plus les jours suivants. Personne n'ose croire à sa disparition, lui qui, aux yeux de tous, n'appartenait plus au monde des hommes. Sa mort est taboue, preuve que, de son vivant même, Guynemer était plus qu'un as, il était déjà un héros. Seul un télégramme du 26 septembre mentionne enfin sa disparition : « *Prière d'envoyer au G.Q.G. aéronautique le message jeté par un aviateur allemand et concernant la disparition de Guynemer.* »

Le 16 octobre 1917, il est cité à l'ordre du général : « *Le général commandant la 1^{re} armée cite à l'ordre de l'armée le capitaine Guynemer, commandant l'escadrille n°3 : mort au champ d'honneur le 11 septembre 1917, héros légendaire, tombé en plein ciel de gloire après trois ans de lutte ardente ; restera le plus pur symbole des qualités de la race : ténacité indomptable, énergie farouche, courage sublime. Animé par la foi la plus inébranlable dans la victoire, il lègue aux soldats français un souvenir impérissable qui exaltera l'esprit de sacrifice et provoquera les plus nobles émulations.* »

Après, nombreux seront ceux qui lui rendront hommage....



En mars 1916, Georges Guynemer à bord de son Nieuport.

1. Henry Bordeaux, *Le Chevalier de l'air : vie héroïque de Guynemer*, Plon, 1918. Voir également Jacques Mortane, *L'As des as au combat : Guynemer*, Édition française illustrée, 1919.
2. Un capitaine de Dax aurait en effet fourni un faux document sur l'état de santé du capitaine Guynemer.

Sous la haute direction de monsieur Patrick Facon, chargé de mission au CESA

Capitaine Jean-Christophe Pitard-Bouet
Officier relations publiques au Commandement des forces aériennes stratégiques

Les Actes constitutionnels français depuis la Révolution française : 1791-1958

Depuis la Révolution française, la France a connu dix-sept textes de nature constitutionnelle : onze Constitutions, deux chartes constitutionnelles, un acte additionnel aux Constitutions de l'Empire et trois lois constitutionnelles.

La 1^{re} République, le Directoire, le Consulat et le 1^{er} Empire

Le 1^{er} octobre 1791, l'*Assemblée constituante* se retire après avoir adopté la Constitution de 1791, instaurant une monarchie parlementaire dont le pouvoir législatif est confié à l'*Assemblée nationale législative* où siègent 745 députés. Les membres de l'Assemblée législative sont élus pour deux ans par les « citoyens actifs », (hommes âgés de plus de 25 ans payant un impôt dont la valeur doit être comprise entre 150 et 400 jours de travail). Seule l'Assemblée a l'initiative des lois, les vote, et décide de la guerre ou de la paix. Cependant le roi signe les textes de lois.

Le 10 août 1792, la monarchie est renversée. Une nouvelle Constitution est rédigée et des élections sont organisées pour élire des députés à l'*Assemblée législative*.

Le 21 septembre 1792, la nouvelle assemblée élue, la **Convention**, proclame la République, promulgue les lois et nomme les membres du Conseil.

Après le 9 Thermidor (27 juillet 1794), une nouvelle Constitution prévoit de répartir le pouvoir législatif entre **deux chambres** : le **Conseil des Cinq-Cents**, chargé d'établir les propositions de lois puis de les voter après l'approbation du **Conseil des Anciens**. Le pouvoir exécutif est assuré par un **Directoire** composé de cinq membres.

Sous Napoléon I^{er}, les élections sont supprimées mais les citoyens proposent une liste de candidats parmi lesquels l'Empereur choisit les membres du **Tribunat**, qui ne fait que vérifier les lois sans pouvoir les modifier.

Ainsi, de 1791 à l'instauration du Premier Empire, la France connaîtra six Constitutions :

- Constitution de 1791, abolissant la monarchie et créant la Première République,
- Constitution de l'an I, jamais appliquée, 1793,
- Constitution de l'an III, instituant le Directoire, 1795,
- Constitution de l'an VIII, instituant le Consulat, 1799,
- Constitution de l'an X, instaurant le Consulat à vie, 1802,
- Constitution de l'an XII, créant le Premier Empire, 1804.

La Restauration, les Cent-Jours, la II^e République et le Second Empire

Louis XVIII « concède » la **Charte constitutionnelle du 4 juin 1814**, rétablissant une monarchie parlementaire en France. Le pouvoir législatif est partagé entre le roi et deux chambres. À la *Chambre des Pairs* siègent les nobles nommés à vie par le roi. La *Chambre des députés des départements* accueille des élus renouvelés par cinquième chaque année et qui doivent, pour se présenter, payer un impôt direct annuel équivalent à 1 000 francs. Le roi reste cependant le seul à l'initiative des lois.

Le 22 avril 1815, durant les Cent-Jours, Napoléon rédige un éphémère **Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire**.

La **Charte constitutionnelle du 14 août 1830** fonde la monarchie de Juillet, plus libérale et parlementaire que la Charte de 1814.

La **Constitution de 1848** institue la II^e République, que la **Constitution de 1852** transforme en « République décennale ». Cette dernière scelle les fondements du Second Empire et sera abrogée par la **Constitution de 1870** qui établit un « Empire parlementaire ». Sous Napoléon III, le corps législatif est élu par le suffrage universel masculin mais il n'a aucun droit d'initiative. Les lois sont proposées par le **Conseil d'État** dont les membres sont nommés par l'Empereur.

De la III^e République à la V^e République

Après la défaite de 1870, la III^e République est entérinée par les **Lois constitutionnelles de 1875**. Le corps électoral masculin élit au suffrage direct, pour quatre ans, les membres de la **Chambre des députés**. Les 300 membres du **Sénat** sont élus pour neuf ans par un collège électoral formé par les députés, les maires et les conseillers généraux. Les deux Assemblées promulguent les lois. La **Chambre des députés** élit pour sept ans un président de la République qui nomme le président du Conseil des ministres, qui peut être désavoué par le **Sénat**.

Les **Lois constitutionnelles du 10 juillet 1940** donnent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, qui crée l'État français dès le lendemain.

La **Loi constitutionnelle du 2 novembre 1945** régit le Gouvernement provisoire de la République française jusqu'à la création de la IV^e République le 27 octobre 1946, régie par la **Constitution de 1946**.

La **Constitution de 1958**, actuellement en vigueur, instaure la V^e République et confère plus de pouvoir au président de la République. Le Gouvernement propose les lois qui sont discutées au **Parlement** composé de l'**Assemblée nationale** et du **Sénat**.

Les conjectures mathématiques

Dans la plupart des domaines scientifiques, les chercheurs élaborent des hypothèses, qu'ils vérifient à l'aide d'expériences. En mathématiques, l'intuition donne naissance à des conjectures, qui seront « démontrées », ou pas, de manière formelle. Les conjectures sont des énoncés que l'on pense justes, mais qui ne sont pas, ou pas encore, démontrés (et qui peuvent se révéler faux). Une conjecture démontrée devient un théorème et s'intègre alors dans le système mathématique. Certaines d'entre elles sont parfois utilisées sans avoir été démontrées pour développer d'autres recherches, à l'exemple de la célèbre hypothèse de Riemann (1859) sur la distribution des nombres premiers.

Une conjecture « vraie » se révèle en deux temps : la vérification puis la démonstration. Selon le mathématicien Henri Poincaré, la vérification est une traduction de la conjecture alors que la démonstration amène une preuve, qui permet de faire de nouvelles généralisations.

La vérification précède la plupart du temps la démonstration, qui revient à intégrer la conjecture dans un système axiomatique, preuve formelle que celle-ci reflète une vérité. Néanmoins, certaines hypothèses vérifiées ne pourront jamais être démontrées, à l'exemple d'une partie des conjectures de la géométrie d'Euclide, sauf à accepter un axiome de plus, de même qu'on peut obtenir une géométrie hyperbolique en adoptant un autre axiome. Il s'agit plutôt d'un problème de choix possible que d'un axiome impossible à démontrer. Il faut aller plus vers la logique pour trouver des énoncés indécidables.

Le mathématicien André Weil reconnaît que la notion de « conjecture » peut parfois être utilisée de manière prématurée, alors même qu'il n'y a pas de raison de croire qu'elle est vraie. Selon lui, le terme d'« hypothèse de travail » serait alors dans certains cas plus correct. Mais, au-delà de la polémique sur le terme en lui-même, c'est la manière de procéder qui est parfois remise en cause, à la manière du paradoxe de Ménon sur l'impossibilité de la recherche.

Ménon dit à Socrate : *« Et comment t'y prendras-tu, Socrate, pour chercher une chose dont tu ne connais pas du tout ce qu'elle est ? Parmi les choses que tu ignores, laquelle te proposes-tu de chercher ? À supposer que, par une chance extraordinaire, tu tombes sur elle, comment sauras-tu que c'est elle, puisque tu ne l'as jamais connue ? »*.

Les mathématiques reposent sur des axiomes qui résultent de la recherche de théorèmes, nés des déductions établies selon des règles formelles. Pour développer ce système, il est donc nécessaire de trouver un point de départ au travail de déduction. Or, ce point de départ naît toujours d'une intuition du chercheur, qui choisira ensuite les applications qu'il veut faire de ses dé-

ductions. Comment alors ne pas penser que les mathématiques reposent sur un système de recherche aléatoire ? Déjà en 1628, René Descartes indiquait dans ses *Règles pour la direction de l'esprit* la nécessité de trouver une méthode de recherche autre que la méthode analytique.

Mais, pour les mathématiciens, le fonctionnement par intuition, analogie et généralisation est une évidence. La conjecture est pour eux un ressort indispensable de l'imagination, l'impulsion vers la quête de la démonstration, le pilier de la grammaire mathématique, et l'erreur fait partie intégrante de ce type de travail.

Aux yeux du philosophe scientifique autrichien Karl Popper, nous ne savons jamais à l'avance, nous ne faisons toujours que conjecturer. Cela est le propre de la recherche scientifique, qui inclut ou suppose toujours un élément irrationnel ou une intuition créatrice. La marque de la scientificité réside dans la « testabilité », que les mathématiques appliquent à travers la démonstration. Henri Poincaré ajoute que ce sont justement les idées préconçues qui rendent possible l'expérimentation, et que sans elles les recherches seraient stériles. En effet, si l'on ne pressent rien, l'idée de chercher dans une direction particulière ne viendra jamais, et toute généralisation provient bien d'une hypothèse. Par conséquent, la conjecture n'est en aucun cas un aveu d'impuissance mais au contraire un signe de fécondité : la « bonne » conjecture est un élan vers la généralisation, une recherche d'unité et de perfection. La formulation de conjectures est donc une partie essentielle du processus de la découverte scientifique. L'instauration d'un système formel nierait le sens même des mathématiques, qui sont un système faisant appel à des notions subjectives. Et puis, comme le fit remarquer le mathématicien allemand Hilbert au début du xx^e siècle, il est souvent impossible de juger la valeur d'un problème avant d'en avoir trouvé la solution.

Il existe encore aujourd'hui des conjectures non résolues, qui témoignent de la bonne santé de la recherche mathématique. Pour certains mathématiciens, il s'agit maintenant d'unifier des conjectures de divers champs mathématiques, à l'exemple du programme de Langlands, qui travaille à assembler la théorie des nombres et celle de la représentation de certains groupes.

Pour d'autres, il est fructueux de partir d'observations, de petits détails curieux ou déroutants. La petite histoire dit que René Thom aurait trouvé une inspiration déclenchant sa théorie des catastrophes en regardant des caustiques dans un bol de café. La concurrence, ou parfois le dialogue, entre unificateurs et perturbateurs, dure depuis longtemps.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

Austerlitz, la bataille des trois empereurs

Le 2 décembre 1805, à Austerlitz (aujourd'hui Slavkov u Brna, en République tchèque, dans le Sud de la Moravie, entre Brunn (Brno) et Austerlitz), trois empereurs se font face, Napoléon I^{er}, le tsar Alexandre I^{er} et l'Autrichien François II. Durant cette bataille, l'empereur français élabore un astucieux plan lui permettant de mettre en déroute les troupes de la troisième coalition et de remporter la victoire.

La troisième coalition

La France et l'Angleterre sont en paix depuis le traité d'Amiens de mars 1802. Toutefois, au mois de mai 1803, les Anglais s'emparent sans préavis de nombreux navires de commerce français dans les ports anglais. Napoléon déclare alors la guerre à l'Angleterre et, en vue d'y débarquer, il rassemble ce qui devient donc la *Grande Armée* au camp de Boulogne-sur-Mer tout en mettant sur pied un grand plan naval destiné à attirer la puissante flotte de guerre anglaise loin des côtes françaises.

Pour contrer l'Empereur, les Anglais, qui redoutent une invasion, nouent en 1804 une alliance avec l'Autriche et la Russie. Le tsar Alexandre I^{er} rêve de gloire et veut entrer dans la postérité en battant Napoléon. L'empereur d'Autriche désire pour sa part maintenir son influence séculaire sur les États allemands en contrant la France qui s'immisce peu à peu en Europe centrale. Le 4 juillet 1805, Alexandre I^{er} et François II signent une alliance militaire afin d'envahir la Bavière. L'Angleterre finance cette alliance et contrecarre les plans maritimes de l'Empereur : « *Ne pouvant frapper la tête de la coalition, l'Angleterre, Napoléon en frappera le bras, l'Autriche* »⁽¹⁾. Il ordonne donc aux troupes du camp de Boulogne de se porter au-devant des troupes austro-russes en Autriche. Cette marche reste un exemple de mouvement militaire à marche forcée : 150 000 hommes, 40 000 cavaliers et 350 canons effectuent en effet des étapes de 40 km par jour. Ulm tombe le 20 octobre 1805, mais, le lendemain, la flotte française chargée de protéger la flottille de débarquement en Angleterre est détruite à la bataille de Trafalgar. Le 21 novembre 1805, Napoléon arrive à Austerlitz, vallon entouré de bois et de marécages dominé par le plateau de Pratzen qui s'élève en pente douce. C'est là qu'il a décidé de livrer bataille et, deux jours durant, il étudie minutieusement le futur champ de bataille.

La bataille

À Austerlitz, les troupes de l'Empereur sont en infériorité numérique – 74 000 hommes – et épuisées. Napoléon feint de vouloir faire retraite et donne l'ordre d'évacuer le plateau de Pratzen, qui est investi aussitôt par les troupes russes. Cette attitude endort la prudence des empereurs Alexandre I^{er} et François II et de leurs généraux. Le 1^{er} décembre, Napoléon parcourt le camp français et, sur son passage, les *grogards* allument des flambeaux et crient : « *Vive l'empereur !* ». Tous ces feux allumés font alors croire au tsar que les Français détruisent leur campement avant de se replier et il donne l'ordre aux troupes stationnées sur le Pratzen d'attaquer l'aile droite de l'armée française. L'armée austro-russe – 85 000 hommes dont 15 000 Autrichiens – est puissante et nombreuse, mais elle est désorganisée, et le fait qu'elle comporte de nombreuses unités parlant des langues différentes provoque des incompréhensions dans la transmission et l'exécution des ordres, ce qui retarde d'autant les manœuvres. Finalement, le 2 décembre, à 4 h du matin, les troupes de la coalition descendent du plateau de Pratzen par le sud pour attaquer les Français retranchés dans le village de Telnitz. Cependant, les troupes françaises aux ordres de Legrand résistent héroïquement aux charges de l'armée austro-russe et parviennent à l'arrêter. L'heure de la contre-attaque française est venue.

Au creux d'un vallon, Napoléon a placé deux corps d'armée commandés par Soult ; le brouillard, épais en cette saison, masque leur présence. Vers 9 h, Soult investit le plateau et y installe son artillerie. Chez l'ennemi la surprise est totale et les troupes de la coalition sont prises à revers : le piège imaginé par Napoléon fonctionne. Vers 11 h, les Russes lancent bien une contre-attaque sur le plateau de Pratzen, mais elle est repoussée en particulier par les chasseurs à cheval, les mamelouks et les grenadiers à cheval de la Garde. À 14 h, Alexandre I^{er} et François II abandonnent le champ de bataille, la panique gagne les troupes de la coalition. À 17 h, 16 000 morts austro-russes jonchent le sol, 50 drapeaux sont pris à l'ennemi. La victoire est totale pour Napoléon.

En choisissant le terrain d'affrontement, en y amenant l'ennemi et en lui imposant sa tactique, Napoléon démontre l'immensité de son talent militaire. Pour immortaliser cette grande victoire, copiant l'empereur romain Trajan après sa victoire sur les Daces, Napoléon fait fondre les canons pris à l'ennemi afin de fabriquer la colonne Vendôme.

1. Tulard Jean, Les révolutions, de 1789-1851, Paris, Livre de poche, 1993

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
Rédacteur au CESA

Démocratie et idéologie

La démocratie donne lieu à un examen rationnel, empirique et scientifique. Sur certains points, il conduit à des questions indécidables rationnellement. Toutes les réponses sont, de ce fait, non rationnelles et idéologiques.



DR

Séance du 9 thermidor an II à la Convention.

L'analyse rationnelle du politique définit le régime démocratique comme l'institution et l'organisation de dispositifs et de procédures appropriés à la paix par la justice entre citoyens réunis en politie ⁽¹⁾. Les données historiques et ethnographiques vérifient empiriquement que, de fait, les sociétés inclinent spontanément à ce régime, dès lors que

les conditions en sont favorables. Mais les mêmes données révèlent aussi que, jusque dans les démocraties les mieux conformées et les plus réussies, les acteurs politiques sont partagés en factions, en partis, en coalitions se réclamant de valeurs et de programmes distincts, et donnant lieu à des contestations d'autant plus vives que chacun se persuade aisément qu'il défend une position légitime du point de vue du bon régime. De fait, la démocratie soulève un certain nombre de problèmes, dont plusieurs solutions sont compatibles avec les principes démocratiques, sans que ceux-ci en favorisent plutôt l'un que l'autre. Elles sont toutes légitimes, si bien que choisir l'une sur les autres exige le recours à des arguments non rationnels et, de ce fait, idéologiques par définition ⁽²⁾. Trois questions se signalent par une urgence particulière.

La première porte sur **la composition de la politie**. Sa circonscription sur une carte politique est, pour l'essentiel, dans la dépendance des contacts entre sociétés et de la guerre ⁽³⁾. Par contre, le choix des critères, pour sélectionner ses membres, incombe à chacune d'elles. Un principe de la démocratie stipule que tout groupe démocratique recrute ses membres par cooptation, en appréciant la capacité de chacun à contribuer à son succès. Or, pour participer au succès d'une politie, il faut et il suffit d'être libre, finalisé, rationnel et le moins faillible possible. Les trois premiers caractères définissant tout être humain en tant que représentant de l'espèce, il ne permet aucune discrimination entre qui admettre et qui exclure, car tout être humain est

identiquement apte à participer à la réussite politique. La seule issue est de choisir les citoyens selon le critère de moindre faillibilité, mais il peut donner lieu aux appréciations les plus variées. Pratiquement, les politiques démocratiques ont recouru aux critères de la filiation et de la naissance, mais ils ne sont applicables avec succès que dans les sociétés stables et homogènes et dans des contextes peu affectés par les migrations. Ces conditions variant selon les époques, les critères traditionnels peuvent cesser de faire l'unanimité, et le problème de la sélection des citoyens devenir objet de controverses.

La deuxième question concerne **l'égalité**. Les principes de la démocratie imposent non pas l'égalité des citoyens mais leur identité et tolèrent toutes les inégalités, à condition qu'elles soient justes et qu'elles ne compromettent pas la concorde entre citoyens. La règle de l'identité exprime l'évidence que, chacun étant la source exclusive de toute délégation de pouvoir, chaque délégant est identique à tout autre, quand il délègue. Par contre, la justice démocratique impose de respecter des inégalités dans la distribution de trois biens rares. Le principe démocratique veut que le *pouvoir* aille aux plus compétents, désignés par les obéissants ; le *prestige* doit aller aux plus méritants, désignés par leurs admirateurs ; quant à la *richesse*, elle doit être partagée en proportion à la contribution de chacun à sa production, car aucune ressource n'est gratuite mais procurée par des efforts et de l'ingéniosité. Mais les inégalités trop marquées sont susceptibles d'inspirer des ressentiments et de menacer la concorde. Des redistributions peuvent s'imposer dans le sens d'une plus grande égalité. Mais aucun principe ne permet de décider de combien il convient de diminuer les inégalités.

La troisième question porte sur **le changement**. L'espèce humaine est soumise au devenir historique. Le rythme peut en être indéfiniment ralenti ou subir des accélérations brutales. En raison de leur ouverture et de leur garantie des libertés, les démocraties sont davantage portées au changement que tous les autres régimes. Les uns se sentent menacés dans leurs acquis et leurs certitudes, alors que d'autres entrevoient des chances inédites et se promettent des horizons nouveaux. Aucun principe démocratique ne favorise les craintes des uns ou les espoirs des autres. Nul principe ne privilégie non plus un rythme lent ou rapide du changement.

1. Cf. *Carnets du Temps* n° 72.

2. Cf. *Carnet du Temps* n° 80.

3. Cf. *Carnets du Temps* n° 61.

Le religieux et le séculier

La félicité comme fin dernière reçoit deux transcriptions distinctes, l'une en termes de béatitude dans l'au-delà, l'autre en termes de bonheur ici-bas. La béatitude est prise en charge par des religions et le bonheur par des sagesse. La distinction trouve un fondement rationnel dans la métaphysique.

Les données historiques révèlent deux conceptions fondamentales de la félicité comme fin dernière des humains. La plus répandue, de loin, depuis les époques les plus reculées jusqu'au triomphe actuel de la modernité, et sur toutes les aires culturelles, des plus menues aux plus vastes, voit la félicité dans un au-delà de l'existence humaine et dans l'accès à un état radicalement différent de la condition humaine d'ici-bas. Cette conception est dite *religieuse* et traduit la félicité en termes de *béatitude*. Une seconde, beaucoup plus rare avant l'époque moderne, mais repérable en Chine, en Grèce, à Rome et depuis la Renaissance en Europe, prend la nature et la condition humaines comme elles sont et cherche à en tirer les plus grandes satisfactions possibles, sans la promesse d'un au-delà enchanté. Cette conception peut être dite *séculière*, qui interprète la félicité en termes de *bonheur*. L'une se développe en dispositifs et en procédures appropriés à sa fin, la béatitude, et définissant *la religion*, qui s'incarne dans *les religions* les plus variées. L'autre met au point des pratiques et des styles de vie appropriés au bonheur comme fin et définissant la *sagesse*, précisée par des sagesse aux accents très différents.

La situation révélée par la documentation historique peut paraître très complexe et très confuse, mais la distribution en deux classes des solutions au problème posé par la félicité comme fin dernière de l'homme, permet de résoudre la complexité et de dissiper la confusion. Encore faut-il que cette grille de lecture des efforts et des entreprises des humains anxieux de donner un sens à leur vie puisse être démontrée réaliste, c'est-à-dire enracinée dans une réalité qui lui confère l'objectivité. Sinon, les fins dernières demeurent en suspens et l'éthique de la bonne vie se retrouve dans le vide et susceptible des interprétations les plus fantaisistes. Pour conforter le système des fins de l'homme et lui procurer une assise objective, il faut pouvoir conférer à la félicité comme fin dernière un statut de réalité objective aussi solide que

celui des fins intermédiaires. Sans solution satisfaisante, l'existence humaine est privée de sens objectif et doit se contenter de ceux que lui appliquent les opinions, les goûts, les intérêts et les lubies.

Une solution peut être trouvée par la voie métaphysique. La métaphysique s'attache au traitement rationnel des questions qui dépassent les capacités de la raison empirique et scientifique, tout en demeurant à l'intérieur de l'horizon cognitif humain et sans faire appel à des informations tirées d'au-delà. Or, le développement des sciences, depuis quatre siècles, a confirmé un constat effectué par la réflexion humaine probablement depuis toujours : rien de ce qui existe ne dure, mais tout se trouve emporté dans un devenir perpétuel. Jusqu'aux découvertes récentes des sciences, ce constat portait avant tout sur les affaires humaines, dont il était manifeste qu'elles étaient soumises à des vicissitudes incessantes. L'historicité du règne humain est une conclusion qui a pu être atteinte depuis longtemps. Par contre, la démonstration est toute récente, au ^{xix}e siècle, que le règne vivant est, lui aussi, soumis à une et à des histoires, et encore plus récente, au ^{xx}e siècle, la démonstration de l'historicité du règne physique.

En termes métaphysiques, tout ce qui existe est l'effet de causes et promis à la disparition et à la transformation en autre chose. Tout ce qui existe est *contingent*, au sens où rien n'a en lui-même sa raison d'exister, mais la trouve hors de lui-même. Or, s'il n'y avait que du contingent, il n'y aurait rien, puisqu'il ne serait possible de se raccrocher à rien qui existe par lui-même. Comme il y a quelque chose et non pas rien, il n'y a pas que du contingent, mais aussi un absolu, qui a en lui-même sa raison d'exister : *le contingent implique logiquement l'absolu*. Le syllogisme est impeccable, mais la conclusion ouvre sur deux conceptions radicalement différentes de cet absolu. Pour l'une, il est l'ensemble infini et en devenir perpétuel de devenants contingents. Pour l'autre, il est un Être ontologiquement distinct des êtres qui composent le réel.

Ainsi se trouve fondées en raison les données empiriques. L'absolu comme Devenir perpétuel et séculier impose à la poursuite du bonheur de le trouver dans les cadres définis par la nature et la condition humaines. L'absolu comme Être est religieux et oriente la recherche de la béatitude dans un au-delà de l'existence.

Le Rouge et le Noir, chronique d'une société

Dans *Le Rouge et le Noir*, l'histoire du héros Julien Sorel s'inspire de celle d'Antoine Berthet, condamné à mort en 1828 par la cour d'assises de l'Isère pour avoir tenté d'assassiner madame Michoud chez laquelle il avait été précepteur.

Stendhal, qui veut écrire une chronique de son époque, donne à son titre une valeur symbolique : le rouge, couleur de l'uniforme de l'armée révolutionnaire, symbolise la carrière militaire dans laquelle Julien rêve de gloire. Le noir, couleur des soutanes ecclésiastiques, représente le clergé, où Julien se résigne à entrer après la chute de Napoléon.

« Un roman est un miroir qui se promène sur une grande route. »

Stendhal

Le Rouge

Julien, troisième fils d'un scieur de bois, monsieur Sorel, grandit dans une ville provinciale de l'Est de la France. Mais, à l'inverse de ses frères, sa musculature ne lui permet pas de pratiquer le même métier que son père. « *Objet des mépris de tous à la maison* », il devient un homme secret, renfermé, qui nourrit une immense ambition et un désir de revanche. Pour échapper à ce milieu rustre, manuel et illettré, il se plonge dans la lecture assidue des *Bulletins de la Grande Armée* ou du *Mémorial de Sainte-Hélène*, dans lequel Las Cases relate les dernières années de l'Empereur déchu. Depuis son enfance, Julien, qui a croisé des troupes napoléoniennes, rêve de grandes aventures militaires, de gloire et de batailles. Il rêve d'un destin à la Bonaparte, un général devenu empereur. Mais la défaite de Napoléon à Waterloo marque la fin de l'ascension des généraux dans la société civile, comme Murat devenu roi de Naples ou Bernadotte devenu prince héritier de Suède. La France est devenue une monarchie, où la naissance importe plus que les actes de courage. L'abbé Chélan, qui devine l'ambition du jeune homme, le convainc d'entrer au séminaire pour accéder à « *ce bel état de prêtre qui mène à tout* ».

Le Noir

À défaut d'être soldat il sera donc prêtre. Avant cela, l'abbé Chélan lui propose de devenir précepteur chez monsieur de Rênal, le maire de la ville. Très vite le jeune homme devient la coqueluche de la famille. Madame de Rênal, bien que très pieuse, tombe amoureuse de Julien. Ils deviennent amants. Mais la bourgeoisie de petite ville du Jura jalouse la réussite de ce jeune homme aux origines modestes. Une lettre anonyme dénonce cet adultère. Julien doit quitter son emploi et rejoindre le séminaire de Besançon. Mais cette nouvelle vie ne lui correspond pas, il est effrayé par ses camarades séminaristes qui le haïssent. Pour se sortir de cette condition il trouve à Paris un emploi comme secrétaire auprès du marquis de La Mole, qui en fait son homme de confiance. La fille du marquis, Mathilde, tombe amoureuse du caractère atypique de ce jeune homme, qui ne ressemble en rien à ses autres prétendants aristocrates. Mathilde, qui est enceinte, veut convaincre son père de la laisser épouser Julien malgré ses origines modestes. Le marquis réserve sa réponse mais il décide d'anoblir le fils du charpentier, qui devient le chevalier Julien Sorel de Vernaye. Julien est désormais à l'apogée de sa réussite lorsqu'une lettre rédigée par madame de Rênal dénonce la perversité du jeune homme. Apprenant cela, Julien retourne dans son village et tire sur son ancienne maîtresse sans pour autant la tuer.

Dans l'attente de son jugement, il est arrêté puis jeté en prison. Madame de Rênal et Mathilde essayent de sauver Julien en faisant intervenir des personnes influentes. Mais la prison est pour le jeune homme l'occasion de montrer sa vraie personnalité. Ainsi, il lance aux jurés des propos révolutionnaires : « *Messieurs, je n'ai point l'honneur d'appartenir à votre classe, vous voyez en moi un paysan, qui s'est révolté contre la bassesse de sa fortune.* » Mais il comprend surtout que « *l'ambition était morte en son cœur, une autre passion était sortie des cendres* » et qu'il est « *éperdument amoureux* » de madame de Rênal. Cette passion ne le dissuade pourtant pas d'affronter son destin : il sera guillotiné.

Dans *Le Rouge et le Noir*, Stendhal brosse le portrait d'un jeune homme qui par bien des aspects lui ressemble. Mais sous la plume de cet écrivain on découvre la société française où s'opposent la noblesse et la bourgeoisie, Paris et la province.

Le Sacre de Napoléon (1806-1807), Jacques-Louis David (1748-1825)

« Oh ! Mes amis ! Quelle belle tête il a ! C'est pur, c'est grand, c'est beau comme l'antique !... Bonaparte est mon héros. »

David est un fervent révolutionnaire ; néanmoins, il admire Bonaparte, ce général républicain qui a, selon lui, « nettoyé Paris de ses royalistes ». Dans ses peintures, il représente Bonaparte après chacune de ses victoires, voyant en lui l'incarnation de la gloire militaire, une sorte de héros moderne aux reflets antiques. Malgré une importante déception suite au coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799), David continue de servir la propagande napoléonienne. En 1805, il devient le premier peintre de l'Empereur et l'incarnation du peintre de la modernité.

Intéressé par les arts, Jacques-Louis David entame son apprentissage à l'Académie royale de peinture et de sculpture sous la direction de Joseph-Marie Vien, précurseur du retour aux motifs antiques. S'inspirant de la tradition gréco-romaine, le « grand style », David devient le chef de file du courant néo-classique, qui s'attache à atteindre la beauté par l'épuration, et s'oppose au style rococo. Sous l'influence de Boucher et Poussin, il intègre aussi des thèmes politiques et moralisateurs.

Le talent de peintre de David se révèle pendant la Révolution française. En septembre 1804, Bonaparte lui commande quatre grandes œuvres qui devront retracer les grandes phases de la cérémonie du sacre, prévue trois mois plus tard. Le 2 décembre 1804, Bonaparte devient l'empereur de France Napoléon I^{er}, dans le chœur de la cathédrale Notre-Dame. Lors de cette cérémonie longue et fastueuse, Napoléon se sacre lui-même puis couronne sa femme Joséphine. Il renoue ainsi avec Charlemagne et rompt avec la tradition théocratique et l'autorité papale.

Le tableau représentant la cérémonie s'intitule *Le Sacre ou le Couronnement*. On peut y apercevoir plus de cent cinquante personnages – dont environ quatre-vingts ont été identifiés – aux allures de bustes antiques (Jules César par exemple) dans leurs costumes de la Renaissance. Réunis en une cour hiérarchisée, certainement créée à la hâte, ils observent la scène centrale dans une grandeur silencieuse. À gauche se trouvent les femmes : princesses, sœurs et belles-sœurs ; devant, les dignitaires politiques : Lebrun,

Cambacérès, Berthier, Talleyrand. Autour de l'autel, des notables suffisants et presque balzaciens se pressent. La mère de Napoléon, absente le jour de la cérémonie, se tient au milieu de la tribune, cernée par des maréchaux emplumés et des personnages au regard vide, à la Goya. Le peintre s'est aussi représenté dans une tribune du chœur où il prend des notes pour la réalisation de ses futures peintures. La beauté de la scène est exemplaire et réside aussi dans l'utilisation innovante des couleurs et de la lumière, inspirée du travail de son élève Antoine-Jean Gros, qui lui donne un réalisme particulier.

Mais cette peinture a surtout une valeur de propagande. Napoléon, que David avait représenté se couronnant lui-même, est finalement montré couronnant son épouse, dans un élan d'affection. Mais on peut encore apercevoir sur la toile les traces de cet acte « présomptueux ».



Dans le serment prêté avant le sacre, Napoléon se dit garant des principes de la Révolution. Or le tableau exprime tout autre chose, en contribuant à donner l'image d'un régime fort, notamment à travers la présence des symboles du pouvoir monarchique : l'anneau, l'épée, le manteau, la main de justice, le sceptre et la couronne. Par ailleurs, il impose le culte de la personnalité : tous les regards, mis à part celui du pape, sont tournés vers l'empereur couronné de laurier. Napoléon dira à David : « *Vous avez fait de moi un chevalier français* ». Quant au pape, d'habitude au centre des sacres royaux, il est relégué à un rôle de second plan, aussi parce que Pie VII (1740-1823) n'approuvait pas ce sacre. Dans la peinture, il ne porte aucun signe de la souveraineté papale et Napoléon lui tourne le dos (alors que les rois étaient à genoux devant lui). Néanmoins, David a reçu l'ordre de le représenter faisant le signe de la bénédiction. La présence de sa mère contribue aussi à donner l'image d'un pouvoir légitime et consenti par tous.

Le tableau sera en réalité très peu exposé : il est montré au public en 1808 mais, l'année suivante, il doit être retiré : Napoléon divorce et épouse Marie-Louise d'Autriche. Aujourd'hui, *Le Sacre* est le deuxième tableau le plus grand du musée du Louvre (621 x 979 cm), après *Les Noces de Cana*, de Véronèse, et dégage toujours la même impression : « *Ce n'est pas de la peinture, on marche dans ce tableau.* », (Napoléon).

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Avant que... Après que : indicatif ou subjonctif ?

« On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé ». Molière, *L'École des femmes*.

Aïe ! Mon oreille me fait mal ! On croit généralement qu'il faut dire : « On cherche ce qu'il dit après qu'il ait parlé ». Et pourtant, cette phrase de Molière est bien française. *Après que* introduit toujours un fait passé par rapport au verbe de la principale, un fait inscrit donc dans la réalité. **C'est pourquoi après que introduit toujours un verbe à l'indicatif.** Cependant, l'usage, ce tyran, nous pousse à utiliser le subjonctif par analogie à *avant que*. En effet, *avant que* se construit avec le subjonctif, donc nous avons tendance à vouloir construire *après que* avec le subjonctif. Grossière erreur !

Autres exemples :

Après que + indicatif :

« Il ferme la porte *après que* vous êtes sorti. »

Avant que + subjonctif :

« *Avant que* le chat ne la prenne, la souris s'échappa. »

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Gilles Lemoine, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Patrick-Louis Hubert, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Pierre Demeulenaere, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

Sergeant-at-Arms Henry Cullen